

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>66 201 045</u>	<u>88 913 816</u>
Obligations et valeurs assimilées		62 051 489	83 784 855
Titres OPCVM		4 149 556	5 128 961
Placements monétaires et disponibilités		<u>19 735 306</u>	<u>9 467 384</u>
Placements monétaires	5	4 806 655	2 463 243
Disponibilités		14 928 651	7 004 141
Créances d'exploitation	6	<u>30 526</u>	<u>444 224</u>
TOTAL ACTIF		<u>85 966 877</u>	<u>98 825 424</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	219 084	259 314
Autres créditeurs divers	8	117 606	9 354
TOTAL PASSIF		<u>336 690</u>	<u>268 668</u>
ACTIF NET			
Capital	9	82 328 152	94 534 142
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		95	27
Sommes distribuables de l'exercice		3 301 940	4 022 587
ACTIF NET		<u>85 630 187</u>	<u>98 556 756</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>85 966 877</u>	<u>98 825 424</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2020</i>	<i>Année 2019</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	4 155 193	6 189 335
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 011 760	5 980 486
Revenus des titres OPCVM		143 433	208 849
Revenus des placements monétaires	11	133 805	961 749
Revenus des prises en pension	12	570 908	27 505
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 859 906	7 178 589
Intérêts des mises en pensions		-	(2 667)
Charges de gestion des placements	13	(890 730)	(1 256 904)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 969 176	5 919 018
Autres charges	14	(105 857)	(141 784)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 863 319	5 777 234
Régularisation du résultat d'exploitation		(561 379)	(1 754 647)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 301 940	4 022 587
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		561 379	1 754 647
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		73 839	352 051
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		136 670	(138 274)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 073 828	5 991 011

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 073 828	5 991 011
Résultat d'exploitation	3 863 319	5 777 234
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	73 839	352 051
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	136 670	(138 274)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(3 796 848)	(4 313 026)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(13 203 549)	(80 881 138)
Souscriptions		
- Capital	220 988 653	270 563 548
- Régularisation des sommes non distribuables	107 455	154 322
- Régularisation des sommes distribuables	8 061 518	9 751 211
Rachats		
- Capital	(233 374 665)	(346 762 871)
- Régularisation des sommes non distribuables	(137 942)	(209 938)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 848 568)	(14 377 410)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(12 926 569)	(79 203 153)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	98 556 756	177 759 909
En fin de l'exercice	85 630 187	98 556 756
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	930 059	1 680 991
En fin de l'exercice	808 201	930 059
VALEUR LIQUIDATIVE	105,952	105,968
TAUX DE RENDEMENT	4,07%	4,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » dispose de la ligne de BTA 10 ans 8% NOV 2030 évalué selon la courbe des taux.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 66.201.045 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		59 898 058	62 051 489	72,46%
Obligation de sociétés		23 257 634	24 027 680	28,06%
AB SUB 2008-01 A	20 000	399 860	412 676	0,48%
AB SUB 2008-01 A	15 000	299 895	309 507	0,36%
AB SUB 2008-01 B	20 000	800 000	827 614	0,97%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	266 420	269 380	0,31%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	799 435	811 241	0,95%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	798 990	810 796	0,95%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	2 665 139	2 717 934	3,17%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	333 142	339 743	0,40%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	250 000	253 240	0,30%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	250 000	253 940	0,30%
AB SUB 2012 TF 6.25%	3 500	70 000	71 016	0,08%
AB SUB 2012 TF 6.25%	8 500	170 000	172 468	0,20%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	2 000	40 000	40 715	0,05%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	400 000	402 653	0,47%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	200 000	201 328	0,24%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	200 000	207 980	0,24%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	199 996	207 976	0,24%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	562 500	583 956	0,68%
ATB SUB 2009 B1	5 000	200 000	205 648	0,24%
ATB SUB 2009 B2	10 000	599 905	617 441	0,72%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	100 000	103 656	0,12%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	100 000	103 656	0,12%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	100 000	105 100	0,12%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	100 000	105 100	0,12%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	300 000	315 804	0,37%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	300 000	315 804	0,37%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	200 000	209 664	0,24%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	100 000	104 832	0,12%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	400 000	419 968	0,49%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	200 000	209 984	0,25%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	300 000	315 340	0,37%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	70 000	72 369	0,08%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	50 000	50 050	0,06%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	50 000	51 324	0,06%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	150 000	154 102	0,18%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	7 000	280 000	289 766	0,34%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	20 000	800 000	827 904	0,97%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	300 056	311 732	0,36%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	800 000	828 544	0,97%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	825 000	836 207	0,98%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	360 000	376 080	0,44%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 200 000	1 253 600	1,46%

BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	300 000	313 400	0,37%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	140 000	145 292	0,17%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	160 000	168 419	0,20%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	120 000	126 314	0,15%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	120 000	123 758	0,14%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	400 000	419 792	0,49%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	4 000	4 169	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	40 000	42 238	0,05%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	200 000	205 868	0,24%
HL 2017-3 8% A TF	326	19 039	20 326	0,02%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	100 000	100 642	0,12%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	600 000	619 096	0,72%
STB 2008/2	40 000	1 250 000	1 306 480	1,53%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	200 000	211 000	0,25%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	400 000	415 896	0,49%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	100 000	104 980	0,12%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	300 000	315 440	0,37%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	100 000	105 098	0,12%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	200 000	210 530	0,25%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	825 000	839 580	0,98%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	809 257	856 574	1,00%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	20 000	21 013	0,02%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	100 000	105 064	0,12%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	100 000	105 064	0,12%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	60 000	63 809	0,07%
Emprunts national		500 000	513 568	0,60%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	500 000	513 568	0,60%
Bons du trésor assimilables		36 140 424	37 510 241	43,80%
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 672 218	6,62%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 910 483	23 167 740	27,06%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 021 952	2,36%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 969 857	5,80%
BTA 10 ANS 8% NOV 2030	1 840	1 677 160	1 678 474	1,96%
Titres OPCVM		3 954 070	4 149 556	4,85%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 085 245	2,44%
FINA O SICAV	489	50 051	55 922	0,07%
GO SICAV	2 923	300 087	347 299	0,41%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	145 110	0,17%
SANADET SICAV	1 297	142 315	141 874	0,17%
UGFS BONDS FUNDS	94 151	974 281	1 094 223	1,28%
FIDELITY SICAV PLUS	2 400	278 577	279 883	0,33%
TOTAL		63 852 128	66 201 045	77,31%
Pourcentage par rapport au total actifs				77,01%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	85 920 584	2 387 119	606 113	88 913 816	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	3 498 000			3 498 000	
Bons du trésor assimilables	6 846 900			6 846 900	
Titres OPCVM	52 311 660			52 311 660	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités et cession obligations de sociétés	(25 556 264)			(25 556 264)	(200 000)
Annuités Emprunt national	(125 000)			(125 000)	
Cession et Remboursement Bons du trésor assimilables	(5 741 846)			(5 741 846)	112 387
Cession Titres OPCVM	(53 301 906)			(53 301 906)	224 283
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
Bons du trésor assimilables			62 999	62 999	
Titres OPCVM			10 840	10 840	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		(718 154)		(718 154)	
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	63 852 128	1 668 965	679 952	66 201 045	136 670

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 4.806.655 se détaillant comme suit :

		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% actif net
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		4 800 000	4 806 655	5,61%
Pension Livrée ATB au 04/01/2021 (au taux de 7,13%)	10 jours	4 800 000	4 806 655	5,61%
TOTAL		4 800 000	4 806 655	5,61%
Pourcentage par rapport au total des actifs				5,59%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 30.526, contre un solde de D : 444.224, à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	5 336
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	25 000	13 200
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	220 162
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (*)	-	200 000
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	<u>30 526</u>	<u>444 224</u>

(*) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM

INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévue de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

"La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020."

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à D : 219.084, contre D : 259.314, à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	219 084	259 314
Total	<u>219 084</u>	<u>259 314</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 117.606, contre D : 9.354, au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	7 990	9 354
Retenue à la source	1 992	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	107 624	-
Total	<u>117 606</u>	<u>9 354</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital courant l'exercice 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	94 534 142
Nombre de titres	930 059
Nombre d'actionnaires	2 099

Souscriptions réalisées

Montant	220 988 653
Nombre de titres émis	2 174 165
Nombre d'actionnaires nouveaux	185

Rachats effectués

Montant	(233 374 665)
Nombre de titres rachetés	(2 296 023)
Nombre d'actionnaires sortants	(350)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	73 839
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	136 670
Régularisation des sommes non distribuables	(30 487)

Capital au 31-12-2020

Montant	82 328 152
Nombre de titres	808 201
Nombre d'actionnaires	1 934

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 4.155.193 contre D : 6.189.335 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 201 324</u>	<u>4 214 797</u>
- Intérêts	2 201 324	4 214 797
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 810 436</u>	<u>1 765 689</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 810 436	1 765 689
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>143 433</u>	<u>208 849</u>
- Dividendes	143 433	208 849
TOTAL	4 155 193	6 189 335

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 133.805 contre D : 961.749 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des billets de trésorerie	-	14 922
Intérêts des comptes à terme	-	670 127
Intérêts des dépôts à vue	71 361	74 761
Intérêts des certificats de dépôt	62 444	201 939
TOTAL	133 805	961 749

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 570.908, contre D : 27.505 au 31 décembre 2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 890.730, contre D : 1.256.904 au 31 décembre 2019, et se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Rémunération de gestionnaire	890 730	1 256 904
TOTAL	890 730	1 256 904

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2020 à D : 105.857 contre D : 141.784 au 31 décembre 2019, et se détaillent ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Redevance du CMF	99 802	140 829
Services bancaires et assimilés	5 845	955
Autres	210	-
TOTAL	105 857	141 784

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	6,013	7,718	6,492	5,077	5,111
Charges de gestion des placements	(1,102)	(1,351)	(1,146)	(0,942)	(0,971)
Intérêts des mises en pensions	-	(0,003)	(0,004)	-	-
Revenus net des placements	4,911	6,364	5,342	4,135	4,140
Autres charges	(0,131)	(0,152)	(0,129)	(0,107)	(0,112)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	(0,304)	-
Résultat d'exploitation (1)	4,780	6,212	5,214	3,723	4,029
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,695)	(1,887)	(0,940)	(0,059)	(0,181)
Sommes distribuables de l'exercice	4,086	4,325	4,274	3,664	3,848
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,091	0,379	(0,014)	0,049	0,041
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,169	(0,149)	0,076	0,019	0,019
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,260	0,230	0,062	0,068	0,060
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,041	6,442	5,275	3,792	4,088
Résultat non distribuable de l'exercice	0,260	0,230	0,062	0,068	0,060
Régularisation du résultat non distribuable	(0,038)	(0,060)	(0,013)	0,001	(0,001)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,223	0,170	0,048	0,069	0,059
Distribution de dividendes	4,325	4,274	3,664	3,848	4,195
Valeur liquidative	105,952	105,968	105,747	105,089	105,204
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,04%	1,28%	1,09%	0,90%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,14%	0,12%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,86%	4,09%	4,05%	3,48%	3,65%

15.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB Tunisia assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 85.966.877, un actif net de D : 85.630.187 et un bénéfice de D : 4.073.828.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières.

La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions de l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE